



**KPMG Audit**  
51 rue de Saint-Cyr  
CS 60409  
69338 Lyon Cedex 9  
France

Implid Audit  
79 cours Vitton  
69006 Lyon



# *Advicenne S.A.*

*Rapport des commissaires aux comptes sur les  
comptes consolidés*

Exercice clos le 31 décembre 2020  
Advicenne S.A.  
22 rue de la Paix - 75002 Paris  
*Ce rapport contient 64 pages*  
Référence : L212-63



**KPMG Audit**  
51 rue de Saint-Cyr  
CS 60409  
69338 Lyon Cedex 9  
France

Implid Audit  
79 cours Vitton  
69006 Lyon



## **Advicenne S.A.**

Siège social : 22 rue de la Paix - 75002 Paris  
Capital social : € 1.723.828,80

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de la société Advicenne S.A.,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Advicenne S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

### **Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans les notes « 4.3 Continuité d'exploitation » et « 10.1 Risque de liquidité » de l'annexe des Etats Financiers consolidés.

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### **Traitement comptable de l'emprunt BEI**

#### ***Risque identifié***

La note « 7.1.10 Passifs financiers » de l'annexe des Etats Financiers consolidés, expose que Advicenne a débloqué en juillet 2020 la première tranche de M€7,5 d'un emprunt maximal de M€20 accordé par la Banque Européenne d'Investissement sur cinq ans (« l'emprunt BEI »). Ce premier versement, ainsi que les intérêts capitalisés afférents devront être remboursés en 2025. Advicenne s'est aussi engagé à payer des intérêts additionnels sous la forme de redevances indexées sur le chiffre d'affaires annuel consolidé réalisé pendant 9 ans à compter du 31 janvier 2021.

La note « 7.1.10 Passifs financiers » de l'annexe des Etats Financiers consolidés, expose la méthode d'évaluation du passif financier au coût amorti relatif à l'Emprunt BEI. Dans ce cadre une estimation des flux de trésorerie, incluant les redevances, est réalisée par la direction afin d'évaluer le taux d'intérêt effectif (TIE), en prenant en compte la date prévisionnelle de première commercialisation de l'ADV7103, la croissance attendue du chiffre d'affaires ainsi que le taux de pénétration du marché.

Nous avons considéré la détermination du TIE de l'emprunt BEI et des charges financières afférentes comme un point clé de notre audit compte tenu du montant significatif de ce prêt et de la méthode d'estimation du TIE qui repose très largement sur le jugement de la direction, s'agissant notamment des montants futurs estimés de redevances.

#### **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés du groupe, nos travaux ont notamment consisté à prendre connaissance de la méthode et du calcul de l'évaluation du passif financier relatif à l'emprunt BEI au 31 décembre 2020, et des éléments justifiant les hypothèses clés utilisées par la direction pour déterminer le montant des redevances à payer. Dans ce cadre, nous avons :

- étudié le contrat d'emprunt signé entre la société et la BEI ;
- pris connaissance des hypothèses retenues par la direction afin d'estimer la projection du chiffre d'affaires sur laquelle portent les redevances retenues dans le calcul du TIE;
- recalculé, avec l'aide de nos experts, le taux d'intérêt effectif et examiné l'amortissement dans le temps de l'emprunt BEI.

#### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

#### **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

##### ***Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel***

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier.

#### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Advicenne S.A. par l'assemblée générale du 24 mai 2019 pour le cabinet KPMG S.A. et pour le cabinet Implid.

Au 31 décembre 2020, les cabinets KPMG S.A. et Implid étaient dans la 2<sup>ème</sup> année de leur mission sans interruption, dont respectivement chacun 2 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Par ailleurs, le cabinet KPMG Audit Sud-Est, membre du réseau KPMG, était précédemment commissaire aux comptes de l'entité, de 2006 à 2018.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime

suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### ***Rapport au comité d'audit***

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes,

Lyon, le 3 mai 2021

KPMG Audit

*Département de KPMG S.A.*

Lyon, le 3 mai 2021

Implid Audit

Stéphane Devin  
Associé

Alain Descoins  
Associé

## Etats financiers consolidés selon les normes IFRS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020

### Etats de la situation financière

ACTIF (K€)	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Immobilisations incorporelles	7-1-1	38	4
Immobilisations corporelles	7-1-2	2 785	2 118
Autres actifs financiers	7-1-3	392	119
<b>Actifs non courants</b>		<b>3 215</b>	<b>2 241</b>
Stocks et en-cours	7-1-4	735	496
Clients	7-1-5	818	553
Crédits d'impôt	7-1-6	1 406	860
Autres actifs courants	7-1-6	1 059	2 904
Actifs financiers	7-1-3	-	195
Trésorerie et équivalents trésorerie	7-1-7	16 771	16 629
<b>Actifs courants</b>		<b>20 789</b>	<b>21 638</b>
<b>Total actif</b>		<b>24 004</b>	<b>23 879</b>

PASSIF (K€)	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Capital social		1 724	1 683
Primes liées au capital		29 799	53 235
Réserves		-13 404	-23 999
Résultat net		-14 846	-14 198
<b>Total Capitaux Propres</b>		<b>3 272</b>	<b>16 720</b>
Emprunts et dettes financières	7-1-10	9 247	1 324
Provisions	7-1-8 / 9	118	212
Autres passifs	7-1-11	-	-
<b>Passifs non courants</b>		<b>9 366</b>	<b>1 536</b>
Emprunts et dettes financières	7-1-10	4 550	288
Fournisseurs	7-1-11	4 434	3 907
Autres passifs courants	7-1-11	2 383	1 427
<b>Passifs courants</b>		<b>11 366</b>	<b>5 623</b>
<b>Total passif</b>		<b>24 004</b>	<b>23 879</b>



## Compte de résultat et état du résultat global

COMPTE DE RESULTAT (K€)	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variance
Chiffre d'affaires	8-2-1	2 062	1 663	399
Revenu des partenariats		-	-	-
Autres produits de l'activité	8-2-2	1 503	921	581
<b>Produits des activités courantes</b>		<b>3 564</b>	<b>2 584</b>	<b>980</b>
Coût des marchandises vendues		-886	-691	-194
Frais de recherche et développement	8-2-3	-8 146	-8 562	416
Frais de commercialisation et de marketing	8-2-3	-3 827	-4 010	183
Frais de structure et généraux	8-2-3	-4 841	-3 569	-1 272
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>-14 136</b>	<b>-14 248</b>	<b>112</b>
Coût de l'endettement financier	8-2-4	-553	-28	-525
Autres charges financières	8-2-4	-260		-260
Autres produits financiers	8-2-4	133	78	54
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>-14 817</b>	<b>-14 198</b>	<b>-619</b>
Impôts sur les bénéfices	8-2-5	-29	-	-29
<b>Résultat Net</b>		<b>-14 846</b>	<b>-14 198</b>	<b>-648</b>
Résultat par action (€/action)	8-2-6	-1,76	-1,74	-0,02
Résultat dilué par action (€/action)	8-2-6	-1,76	-1,74	-0,02

ETAT DU RESULTAT GLOBAL (K€)	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variance
<b>Résultat Net</b>		<b>-14 846</b>	<b>-14 198</b>	<b>-648</b>
Réévaluation du passif au titre des régimes de retraite		51	-43	94
Effet d'impôt				
<b>Autres éléments du résultat global non recyclables en résultat</b>		<b>51</b>	<b>-43</b>	<b>94</b>
<b>Résultat global</b>		<b>-14 795</b>	<b>-14 241</b>	<b>-554</b>

Précision : toutes les composantes des autres éléments du résultat global ont vocation à être recyclées en résultat, à l'exception des écarts actuariels liés aux engagements postérieurs à l'emploi.

## Tableau de variation des capitaux propres

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (K€)	Nombre d'actions	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Capitaux propres
<b>Situation au 31 décembre 2018</b>	<b>8 062 344</b>	<b>1 612</b>	<b>52 296</b>	<b>-24 515</b>	<b>29 394</b>
Résultat de la période				-14 198	-14 198
Autres éléments du résultat global, après impôts				-43	-43
<b>Résultat global</b>		-	-	<b>-14 241</b>	<b>-14 241</b>
Augmentation de capital	351 300	70	939		1 009
Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle				43	43
Paiements fondés sur des actions				516	516
<b>Situation au 31 décembre 2019</b>	<b>8 413 644</b>	<b>1 683</b>	<b>53 235</b>	<b>-38 197</b>	<b>16 720</b>
Résultat de la période				-14 846	-14 846
Autres éléments du résultat global, après impôts				51	51
<b>Résultat global</b>		-	-	<b>-14 795</b>	<b>-14 795</b>
Augmentation de capital	205 500	41	621		662
Reclassement			-24 057	24 057	-
Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle				41	41
Paiements fondés sur des actions				605	605
Autres variations				39	39
<b>Situation au 31 décembre 2020</b>	<b>8 619 144</b>	<b>1 724</b>	<b>29 799</b>	<b>-28 249</b>	<b>3 272</b>

L'augmentation de capital de 662 K€ correspond à l'exercice des BSPCE/BSA, celle de 2019 de 1 009 K€ correspondait également à l'exercice de BSPCE/BSA.

L'acquisition des titres d'autocontrôle de 41 K€ (43 K€ en 2019) traduit les mouvements sur le contrat de liquidité.

Le reclassement fait suite à l'imputation des pertes sur la prime d'émission décidée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire d'Advicenne S.A. du 26 mai 2020.

## Tableau des flux de trésorerie

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (K€)	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Résultat net	8-2	-14 846	-14 198
Amortissements et provisions		217	305
Paiement fondé sur des actions	8-2-3	605	516
Autres produits et charges calculés		-122	46
Cout de l'endettement financier net	8-2-4	553	28
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>-13 592</b>	<b>-13 303</b>
Incidence de la variation des stocks	7-1-4	-239	-188
Incidence de la variation des créances clients et autres débiteurs	7-1-5 / 6	1 035	1 557
Incidence de la variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs	7-1-12	1 102	2 459
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		<b>-11 694</b>	<b>-9 475</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	7-1-1/2	-575	-934
Actions auto détenues		-41	-43
Acquisition d'actifs financiers		-78	-135
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</b>		<b>-694</b>	<b>-1 112</b>
Augmentation de capital (net des frais d'augmentation de capital)	7-1-8	662	1 009
Emission d'emprunts & d'avances remboursables	7-1-11	12 121	276
Remboursements d'emprunts & d'avances remboursables	7-1-11	-254	-302
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>12 529</b>	<b>983</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>		<b>142</b>	<b>-9 603</b>
Trésorerie d'ouverture	7-1-7	16 629	26 232
Trésorerie de clôture	7-1-7	16 771	16 629

## NOTES ANNEXES

Advicenne (« La Société ») est domiciliée en France. Le siège social de la Société est sis 22 rue de la Paix – 75002 Paris.

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers consolidés de la Société et de sa filiale (ci-après dénommées « Le Groupe ») au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 28 avril 2021.

### 1 DESCRIPTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Advicenne est une société pharmaceutique de spécialité focalisée sur le développement et la commercialisation de traitements innovants pour des maladies orphelines.

Pour construire son portefeuille de produits, Advicenne est partie du constat que dans certaines pathologies rares les enfants ne peuvent pas bénéficier de traitements adaptés et optimaux. Advicenne entend apporter une réponse thérapeutique à des besoins médicaux non couverts, souvent graves, notamment concernant certaines maladies rénales et neurologiques.

Advicenne a pour stratégie de concevoir des produits innovants et mettre en œuvre les stratégies cliniques, pharmaceutiques et réglementaires pour satisfaire des marchés orphelins à forte demande, pour lesquels il n'existe pas de traitement approuvé en Europe ou aux Etats-Unis.

Un premier produit, développé par Advicenne, ADV6209 - Ozalin, a obtenu en 2018 une AMM dans plusieurs pays Européen. Le produit a fait l'objet d'un contrat de cession d'actif avec Primex Pharmaceuticals AG prévoyant 40 millions d'euros de revenus minimum sur une période de 7 ans, si l'ensemble des conditions sont atteintes.

Son produit phare, ADV7103, fait actuellement l'objet d'essais cliniques avancés dans deux maladies chroniques rares du rein, l'Acidose Tubulaire Rénale distale (ATRd) et la Cystinurie.

Fin 2019, ADV7103 a obtenu la désignation de médicament orphelin par la commission européenne dans le traitement de la Cystinurie une maladie rénale rare induisant des calculs importants et récurrents dans les reins, après avoir obtenu en 2017 la même protection pour sa première indication l'acidose tubulaire rénale distale (ATRd), une autre maladie rénale rare qui survient lorsque les reins sont incapables d'éliminer efficacement l'accumulation des acides circulants dans le sang. Actuellement en essais cliniques de phase III pour cette indication aux Etats-Unis et au Canada, ADV7103 rentre dans le cadre d'une procédure centralisée européenne pour sa demande de mise sur le marché.

En parallèle de la préparation du lancement commercial européen d'ADV7103 dans l'ATRd, Advicenne mène des essais dans le traitement de la cystinurie, une maladie génétique caractérisée par une accumulation de cystine dans les reins et la vessie. Les essais cliniques européens de phase II/III d'ADV7103 dans cette deuxième indication ont été étendus à la Belgique.

Chez Advicenne, nous nous engageons à innover aussi dans les domaines de la formulation et de la galénique. Sans goût et faciles à administrer, nos produits sont commercialisés sous la forme de granules ou de comprimés de petite taille qui permettent un dosage flexible et personnalisé – parce que des traitements innovants pour les maladies rares devraient être accessibles aux patients de tous âges.

En Europe, la Société a décidé de distribuer ses produits via des accords de distribution avec des partenaires. Les réseaux de visiteurs médicaux nécessaires pour la commercialisation de tels produits sont limités en taille, dans la mesure où la population de prescripteurs sera limitée aux spécialistes néphrologues et neurologues.

Advicenne commercialise également deux autres produits autorisés en France pour lesquels elle a soit acquis une licence exclusive d'exploitation, qu'elle n'utilise qu'en France, soit signé un accord de distribution couvrant plusieurs territoires dont la France.

Advicenne est cotée sur Euronext Paris depuis 2017 et sur Euronext Bruxelles depuis 2019 en cotation croisée.

## **2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

### **2.1 Faits marquants de l'exercice 2020**

#### **2.1.1. Eléments scientifiques**

Le 10 mars 2020, Advicenne a été autorisée à mettre à disposition l'ADV7103 dans le cadre d'une Autorisation Temporaire d'Utilisation (ATU) de cohorte, délivrée par l'ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé). Cette autorisation permet l'utilisation, à titre exceptionnel, de l'ADV7103, 8 mEq et 24 mEq, granulés enrobés en sachet pour le traitement de l'acidose tubulaire rénale distale (ATRd) en France. Sa prescription est réservée aux médecins spécialistes en néphrologie.

Le 10 décembre 2020, Advicenne a obtenu une opinion positive recommandant l'approbation d'ADV7103 (Sibnaya<sup>®</sup>) pour le traitement des acidoses tubulaires rénales distales (ATRd).

#### **2.1.2. Eléments juridiques**

La société a créé au mois de mai 2020 une filiale aux États-Unis destinée à piloter son activité, clinique pour l'heure. Celle-ci n'a qu'un impact limité sur les comptes consolidés annuels, mais a vocation à recruter des spécialistes américains pour déployer les activités de la société sur ce marché porteur.

La gouvernance a été remaniée et après la séparation en fin d'année 2019 des fonctions de directeur général et de président du Conseil d'Administration, le Dr André Ulmann a été nommé au poste de Directeur Général par intérim le 12 mars 2020, en remplacement du Dr Luc-André Granier. Mme Hege Hellstrom a été nommée administrateur indépendante lors de l'AGM du 26 mai 2020.

#### **2.1.3. Eléments financiers**

Dans le cadre de son accord de financement de 20 M€ conclu avec la Banque Européenne d'Investissement, Advicenne a renforcé sa structure financière avec le tirage d'une première tranche de 7,5 M€ ; cette tranche prévoit un remboursement in fine (dans 5 ans).

La société a également obtenu 4,3 M€ de financement complémentaire dans le cadre de deux Prêts Garantis par l'Etat dont la maturité peut aller jusqu'à 6 ans.

Se reporter à la note 4.3 – continuité d'exploitation pour plus d'information sur la situation financière du Groupe.

#### **2.1.4. Situation au regard de la crise sanitaire COVID19**

Depuis fin janvier 2020, l'émergence et l'expansion du coronavirus couplées à la mise en place à compter du 17 mars 2020 par le président de la république française d'un confinement obligatoire ont affecté de manière significative toutes les activités économiques de notre pays. Notre société a immédiatement réagi en adoptant toutes les mesures de sauvegarde à sa disposition afin de limiter au maximum les conséquences de cette crise sur ses capacités financières. Ces mesures sont reconsidérées très régulièrement au regard de l'évolution de l'état d'urgence sanitaire et de la capacité de l'entreprise à rouvrir son site dans le respect de la sécurité de ses salariés. A ce stade, il est difficile

d'en mesurer les impacts sur l'activité à venir qui dépendent notamment de la durée de cette crise, non estimable à ce jour.

Néanmoins, cette crise sanitaire a entraîné le décalage des deux essais cliniques de Phase III en cours. Des mesures ont été prises afin de réduire voire rattraper ces décalages, mais une expansion forte et durable de l'épidémie de COVID-19 pourrait avoir un impact sur l'activité de la Société, en particulier sur le déroulement des études cliniques qu'elle mène. Nous considérons qu'au jour de l'arrêt des comptes, ces événements n'empêchent pas le Groupe de poursuivre ses activités.

## **2.2 Evénements postérieurs à la clôture**

Le 15 février 2021, la société a annoncé l'arrivée de Peter Meeus en tant que directeur général, mettant un terme au mandat ad interim du Dr André Ulmann à ce poste.

Par ailleurs, le 19 mars 2021, la société a renoncé au statut ODD pour l'indication dRTA afin d'accélérer la mise sur le marché de son candidat médicament Sibnaya.

Enfin, comme cela est indiqué dans le paragraphe 1. Description de l'activité, la Société a décidé, au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2021, de distribuer ses produits via des accords de distribution avec des partenaires.

## **3. METHODE DE CONSOLIDATION**

### **3.1 Filiale**

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

### **3.2 Transactions éliminées dans les états financiers consolidés**

Les soldes bilantiels et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés (sauf pour les pertes ou profits liés à des transactions en devises étrangères). Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur

### **3.3 Périmètre**

Les présents états financiers consolidés comprennent ADVICENNE et sa filiale américaine ADVICENNE Inc, détenue à 100%, consolidée. ADVICENNE Inc. a été créée en mai 2020. Auparavant la Société ne détenait aucune filiale.

## 4. BASE DE PREPARATION DES COMPTES

Les états financiers de la Société ont été établis en Euro qui représente également la monnaie fonctionnelle de la Société. Tous les montants mentionnés dans la présente annexe aux états financiers sont libellés en euros, sauf indication contraire.

### 4.1 Référentiel IFRS

Les comptes ont été établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'union européenne en vigueur au 31 décembre 2020.

Ce référentiel comptable, qui est disponible sur le site internet de la Commission européenne ([http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm)), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Interpretations Committee – IFRIC).

Ces états financiers sont également conformes aux normes et interprétations adoptées par l'IASB à la même date.

#### 4.1.1 Normes d'application obligatoire 1er janvier 2020

Les normes, amendements et interprétations IFRS suivants, d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2020, n'ont pas eu d'impact significatif dans les comptes :

Modifications d'IAS 1 et IAS 8 – Définition du terme « significatif »
Modification des références au cadre conceptuel dans les normes
Modifications d'IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 – Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 1
Modifications d'IFRS 3 – Définition d'une entreprise
Modification temporaire d'IFRS 16 – Compensation de loyers dans le cadre de Covid-19

Par ailleurs, la société n'a pas choisi d'appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations qui seront d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ou postérieurement, étant précisé que la Société analyse actuellement les impacts potentiels de leur entrée en vigueur :

Amendements à IAS 39, IFRS 4, IFRS 7, IFRS 9 et IFRS 16 – Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2
---

### 4.2 Recours à des estimations et jugements

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.



Les principales estimations portent sur l'évaluation à la juste valeur des paiements en actions, des ventes sous ATU et de l'emprunt BEI.

La direction revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé de manière prospective.

#### **4.3 Continuité d'exploitation**

La Société a procédé à la date d'arrêté des comptes, à une revue spécifique de son horizon de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir jusqu'en octobre 2021.

Cette appréciation repose sur le montant de trésorerie disponible à la date de l'arrêté des présents comptes, et ses engagements et prévisions d'engagements relatifs notamment à :

- l'enregistrement sur le marché européen d'ADV7103 dans l'ATRd,
- l'initialisation du développement commercial d'ADV7103 sur le marché européen,
- la conduite de l'étude clinique de phase III dans la cystinurie en Europe, et
- la conduite de l'étude clinique de phase III dans l'ATRd aux Etats-Unis.

Le principe de la continuité de l'exploitation a toutefois été retenu par le Conseil d'administration au regard des données et hypothèses ci-dessus et des mesures mises en œuvre par la Direction pour assurer le financement de la société au-delà d'octobre 2021 notamment, par le biais :

- d'un appel au marché, ce qui entraînerait une dilution de la participation des actionnaires de la Société,
- de financements publics ou privés ou de financements par endettement, au titre desquels la Société pourrait être tenue de prendre des engagements restrictifs notamment financiers ou en matière d'exploitation,
- d'accords de commercialisation et de distribution, et autres alliances stratégiques et contrats de licence,
- ou d'une combinaison de ces approches.

Si ces mesures ne devaient pas se réaliser, la Société pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses dettes dans le cadre normal de son activité.

## **5. METHODES ET REGLES D’EVALUATION**

Les principes et méthodes d’évaluation appliqués par la Société sont détaillés dans les paragraphes suivants.

### **5.1 Recherche et développement – Travaux de recherche et développement réalisés en interne**

Conformément à IAS 38, Immobilisations incorporelles, les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l’exercice au cours duquel ils sont encourus.

Selon IAS 38, les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont cumulativement remplis :

- (a) faisabilité technique nécessaire à l’achèvement de l’immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- (b) intention de la Société d’achever l’immobilisation incorporelle et de l’utiliser ou de la vendre,
- (c) capacité de celle-ci à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- (d) démonstration de la probabilité d’avantages économiques futurs attachés à l’actif. L’entité doit démontrer, entre autres choses, l’existence d’un marché pour la production issue de l’immobilisation incorporelle ou pour l’immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité,
- (e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées afin d’achever le développement et utiliser ou vendre l’immobilisation incorporelle, et
- (f) capacité d’évaluation de façon fiable des dépenses attribuables à l’immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les travaux de développement réalisés en interne par la Société ne font l’objet d’aucune activation au 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019, l’ensemble des critères mentionnés ci-dessus n’étant pas cumulativement réunis. En effet, tant que l’AMM n’a pas été obtenue, la faisabilité technique de l’immobilisation n’est pas démontrée.

### **5.2 Autres immobilisations incorporelles**

Elles comprennent principalement des licences de logiciels. Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d’acquisition diminué le cas échéant des amortissements et des pertes de valeur cumulés.

Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée d’utilité (entre 1 et 10 ans).

### **5.3 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d’acquisition (prix d’achat et frais accessoires). Elles ne font l’objet d’aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatif. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Installations techniques, matériel et outillage : de 2 à 10 ans
- Installations générales, agencements, aménagements divers : de 5 à 10 ans
- Matériel de bureau : de 3 à 5 ans
- Matériel informatique, mobilier : de 3 à 10 ans

La mise en œuvre de la norme IAS 23 « Intérêts d'emprunts » n'a pas conduit à activer d'intérêts, en l'absence d'actifs éligibles.

#### **5.4 Contrats de location**

La Société applique la norme IFRS 16 qui nécessite de reconnaître les actifs et passifs pour tous les contrats de location, à l'exception de ceux d'une durée inférieure à 12 mois ou ceux dont l'actif sous-jacent est de faible valeur, pour lesquels la Société a retenu les exemptions offertes par la norme. Le bénéficiaire du contrat doit, dès lors que l'actif inclus dans le contrat de location est identifiable et qu'il contrôle l'utilisation de cet actif, comptabiliser à l'actif de son bilan un droit d'utilisation en contrepartie d'une dette financière au passif de son bilan. Par ailleurs, les loyers de ces contrats de location sont comptabilisés pour partie en remboursement du passif de location et pour partie en frais financiers dans le résultat financier. Une charge d'amortissement du droit d'utilisation est constatée en résultat opérationnel. Les contrats de location tels que définis par la norme IFRS 16 « Contrats de location », sont comptabilisés au bilan, ce qui se traduit par la constatation :

- D'un actif qui correspond au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat ;
- D'un passif au titre de l'obligation de paiement.

#### **5.5 Pertes de valeur des actifs immobilisés**

La Société procède, conformément à la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs, à l'évaluation de la recouvrabilité de ses immobilisations. S'agissant d'actifs corporels et incorporels amortis, la Société évalue à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations. Ces indices sont identifiés par rapport à des critères externes ou internes, tel que par exemple un changement de technologie ou un arrêt d'activité.

Le cas échéant, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée du coût de sortie ou la valeur d'utilité. Si la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée. Le cas échéant, en pratique, les tests de dépréciation sont effectués par rapport à la valeur d'utilité correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés provenant de l'utilisation de l'actif.

## **5.6 Actifs financiers**

Les actifs financiers de la Société correspondent aux dépôts et cautionnements (actifs financiers non courants), aux créances clients, certaines autres créances à court terme ainsi que la trésorerie et les comptes à terme en équivalents de trésorerie. Ces actifs sont classés dans la catégorie des actifs aux coûts amortis.

Dans la pratique, la juste valeur est proche de leur montant nominal.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite de manière individualisée ou sur la base de critères d'ancienneté à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation en conséquence. Le risque de non-recouvrement est apprécié au regard de différents critères tels que les difficultés financières, les litiges, ou les retards de paiement.

## **5.7 Stocks**

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks est évalué suivant la méthode du « premier entré, premier sorti (FIFO) ».

Le coût des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat hors taxes, incluant les frais d'approche, et frais accessoires.

## **5.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque limité de changement de valeur, et les découverts bancaires. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont essentiellement en euros. Les découverts bancaires figurent au passif courant des états de la situation financière, dans les passifs financiers à court terme. Les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois à partir de la date d'acquisition sans possibilité de sortie anticipée sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

## **5.9 Provisions**

En conformité avec IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », la Société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

## **5.10 Passifs financiers**

Les passifs financiers sont constitués d'emprunts bancaires, d'avances conditionnées ainsi que des dettes fournisseurs et certains passifs courants.

Ces passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée le cas échéant des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Ils sont ensuite comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

Lors de la comptabilisation initiale des avances conditionnées, la différence entre leur juste valeur (valeur des flux de trésorerie futurs actualisés à un taux de marché) et le montant de la trésorerie reçue est comptabilisée comme une subvention publique en produits constatés d'avance. Par la suite, le passif est comptabilisé au coût amorti et les produits constatés d'avance sont repris en compte de résultat au fur et à mesure de la comptabilisation des dépenses financées par ces avances.

Le taux d'intérêt effectif intègre la prime éventuellement prévue au contrat qui sera susceptible d'être versée en cas de remboursement et prend en compte le chiffre d'affaires futur estimé lorsque les contrats d'avances remboursables prévoient une indexation sur le chiffre d'affaires généré par les projets.

En cas de modification de l'échéancier des flux de remboursement prévus des avances remboursables, notamment en cas de changement d'estimation du chiffre d'affaires prévisionnel, la Société effectue un nouveau calcul de la valeur comptable nette du passif résultant de l'actualisation des nouveaux flux futurs de trésorerie attendus. S'il est significatif, l'ajustement en résultant est comptabilisé au compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée, en résultat financier.

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré dans les autres produits de l'activité.

### **5.11 Avantages du personnel**

La norme IAS 19 distingue deux régimes en matière d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les régimes à cotisations définies (régimes de retraites légale et complémentaire) sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par les salariés. L'obligation de l'entreprise est limitée au versement de cotisations, aucun passif n'est donc comptabilisé au bilan.

Les régimes à prestations définies sont des régimes pour lesquels les risques actuariels incombent à la société. Ils sont liés aux engagements de fin de carrière définis par le code du travail. L'engagement de retraite est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées, qui tient compte des modalités de calcul des droits prévus par la convention collective que les salariés auront acquis au moment de leur départ à la retraite, ainsi que leur salaire de fin de carrière et de paramètres actuariels (taux d'actualisation, taux de revalorisation de salaires, taux de rotation, taux de mortalité, ...).

La Société n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite.

L'engagement est constaté au bilan en passif non courant, pour le montant de l'engagement total.

Conformément à la norme IAS 19, le coût des services rendus est présenté en résultat opérationnel. Le coût financier est comptabilisé en résultat financier. Les réévaluations du passif (écarts actuariels) sont comptabilisées directement en autres éléments du résultat global (OCI).

L'impact des changements de régime est constaté immédiatement en résultat. Aucun changement n'est intervenu sur les exercices présentés.

### **5.12 Paiements fondés sur des actions**

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les avantages octroyés à certains salariés sous la forme de paiements en actions sont évalués à la juste valeur des instruments accordés.

Des options d'achat et de souscription d'actions sont accordées aux dirigeants et à certains salariés clés de la société. Ces options correspondent à des instruments réglés en actions.

Elles sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi.

La Société utilise le modèle mathématique Black & Scholes pour évaluer la juste valeur de ces instruments. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires. Cette évaluation n'est pas révisée par la suite.

Cette valeur est enregistrée en charges de personnel de manière graduelle en fonction de l'acquisition par tranche, sachant que cette acquisition s'effectue linéairement au sein de chaque tranche, entre la date d'octroi et la date d'acquisition des droits (période d'acquisition des droits), avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Le montant comptabilisé en charges est ajusté le cas échéant pour refléter le nombre des droits pour lesquels il est estimé que les conditions de service et de performance hors marché seront remplies.

### **5.13 Produits des activités ordinaires**

- Ventes de produits

Le chiffre d'affaires de la société est composé de la vente sous licence de médicaments dont le développement a été réalisé par une société tierce (Levidcen® et Liko zam®), et les ventes d'ADV7103 produit développé par la société et vendu sous un statut d'ATU nominative depuis 2019. Les clients obtiennent le contrôle des produits au moment où les biens sont livrés chez les clients. Les factures sont émises et le chiffre d'affaires est comptabilisé à ce moment.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé net des taxes pharmaceutiques et, le cas échéant, des reversements et remises aux organismes de recouvrement de la Sécurité Sociale.

### **5.14 Autres produits de l'activité**

Les autres produits de l'activité comportent des produits relatifs aux subventions, aux crédits d'impôt recherche et crédits d'impôt compétitivité emploi, ainsi que les produits comptabilisés au titre du contrat avec PRIMEX.

### **Crédit d'Impôt Recherche (CIR)**

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt recherche.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. Le crédit d'impôt non imputé est reportable, en régime de droit commun, sur les trois années suivantes celle au titre de laquelle il a été constaté. La fraction non utilisée à l'expiration de cette période est remboursée à l'entreprise. Compte tenu du statut de PME au sens communautaire de la Société, le remboursement du CIR intervient dans l'année qui suit sa comptabilisation.

### **5.15 Résultat financier**

Le résultat financier incorpore le coût de l'endettement composé essentiellement charges d'intérêt des emprunts bancaires, des avances conditionnelles et des autres emprunts.

Les autres produits et charges financiers incluent les charges de désactualisation des provisions à long terme et notamment des provisions pour retraite ainsi que les gains et pertes de change.

### **5.16 Monnaies étrangères**

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées pertinentes au regard des conditions économiques.

#### **5.16.1 Transactions en monnaie étrangère**

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des sociétés du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les éléments non monétaires évalués sur la base du coût historique, libellés en monnaie étrangère, sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les écarts de change en résultant sont généralement comptabilisés en résultat et présentés dans les frais financiers.

#### **5.16.2 Activités à l'étranger**

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris, le cas échéant, le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant les cours de change moyen de la période.

Les écarts de change sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et accumulés en réserve de conversion.

### **5.17 Impôt sur les résultats**

La ligne « impôt sur les résultats » du compte de résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés. Le cas échéant, les effets impôt sur les éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement constatés en capitaux propres sont constatés en autres éléments du résultat global et en capitaux propres respectivement.

## **Impôts exigibles**

L'impôt exigible correspond à l'impôt dû aux autorités fiscales.

## **Impôts différés**

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en fonction des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture de chaque exercice, applicables à la période de reversement attendue. Ils ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs (sauf exceptions).

Les actifs d'impôts différés relatifs aux différences temporelles, déficits fiscaux reportables et crédits d'impôts non utilisés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la Société disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ceux-ci pourront être imputés.

Sur les périodes présentées, les déficits fiscaux ne font l'objet d'aucune activation en l'absence de visibilité quant à leur imputation sur des résultats futurs.

### **5.18 Résultat par action**

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Les actions propres ne sont pas prises en compte dans ce calcul.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, ajustés de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires selon la méthode dite du rachat d'actions.

### **5.19 Tableau de flux de trésorerie**

Le tableau de flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte et présente de manière distincte les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, d'investissement et de financement.

Les activités opérationnelles correspondent aux principales activités génératrices de produits de l'entité et toutes les autres activités qui ne remplissent pas les critères d'investissement ou de financement. La Société a choisi de classer dans cette catégorie les subventions reçues. Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont calculés en ajustant le résultat net des variations de besoin en fonds de roulement, des éléments sans effets de trésorerie (amortissement, dépréciation...), des gains sur cession, des autres produits et charges calculés.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement correspondent aux flux de trésorerie liés aux acquisitions d'immobilisations, nettes des dettes fournisseurs sur immobilisations, aux cessions d'immobilisations et autres placements.



Les activités de financement sont les opérations qui résultent des changements dans l'importance et la composition du capital apporté et des emprunts de l'entité. Les augmentations de capital, obtention ou remboursement des emprunts sont classés dans cette catégorie. La Société a choisi de classer dans cette catégorie les avances remboursables.

Les augmentations des actifs et passifs sans effet sur la trésorerie sont éliminés. Ainsi, les biens financés par le biais d'un contrat de location ne sont pas inclus dans les investissements de la période. La diminution de la dette financière liée aux paiements de loyers de contrats de location financement est alors incluse dans les remboursements d'emprunts de la période.

## **5.20 Information sectorielle**

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels », un secteur opérationnel est une composante distincte :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le Principal Décideur Opérationnel en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance, et
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Le Principal Décideur Opérationnel de la Société a été identifié comme étant le Directeur Général qui prend les décisions stratégiques.

Sur ces bases, la Société a identifié un seul secteur opérationnel correspondant à l'activité pharmaceutique, à savoir le développement et la mise sur le marché des produits pharmaceutique.

## **5.21 Evaluation de la juste valeur**

Certaines méthodes comptables de la Société de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées en trois niveaux en termes de hiérarchie, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix)
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables)

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif peuvent être classées à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors

classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

## 6 INFORMATIONS SECTORIELLES

### 6.1 Informations par zones géographiques

CHIFFRE D'AFFAIRES (K€)	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
Union Européenne	1 995	97%	1 663	100%
Reste du monde	67	3%	-	0%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>2 062</b>	<b>100%</b>	<b>1 663</b>	<b>100%</b>

## 7 NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

### 7.1 Notes au bilan

#### 7.1.1 Immobilisations incorporelles

<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES (K€)</b>	<b>Logiciels</b>	<b>Total brut</b>
<b>Situation au 31 décembre 2018</b>	<b>25</b>	<b>25</b>
Augmentations de l'exercice	17	17
Diminutions de l'exercice	-20	-20
<b>Situation au 31 décembre 2019</b>	<b>21</b>	<b>21</b>
Augmentations de l'exercice	44	44
Diminutions de l'exercice	-	-
<b>Situation au 31 décembre 2020</b>	<b>66</b>	<b>66</b>

<b>AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (K€)</b>	<b>Logiciels</b>	<b>Total amortissements</b>
<b>Situation au 31 décembre 2018</b>	<b>-22</b>	<b>-22</b>
Dotations de l'exercice	-22	-22
Diminution de l'exercice	27	27
<b>Situation au 31 décembre 2019</b>	<b>-17</b>	<b>-17</b>
Dotations de l'exercice	-11	-11
Diminution de l'exercice	-	-
<b>Situation au 31 décembre 2020</b>	<b>-28</b>	<b>-28</b>

<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES (K€)</b>	<b>Logiciels</b>	<b>Total net</b>
Au 31 décembre 2019	4	4
Au 31 décembre 2020	38	38

### 7.1.2 Immobilisations corporelles

IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES (K€)	Terrains et constructions	Instal. Techn., mat. & Out.	Autres immobilisations corporelles	Immo. En cours & avances	Total brut
<b>Situation au 31 décembre 2018</b>	-	511	177	27	716
Augmentations de l'exercice		192	123	602	917
Diminutions de l'exercice			-33	-59	-92
Ecart de conversion					-
Ouverture droit d'utilisation (IFRS 16)	102		20		122
Augmentations droit d'utilisation (IFRS 16)	1 159				1 159
<b>Situation au 31 décembre 2019</b>	<b>1 261</b>	<b>704</b>	<b>287</b>	<b>570</b>	<b>2 822</b>
Augmentations de l'exercice		73	44	794	911
Diminutions de l'exercice			-10		-10
Ouverture droit d'utilisation (IFRS 16)					-
Augmentations droit d'utilisation (IFRS 16)	115				115
Diminutions droit d'utilisation (IFRS 16)	-50				-50
<b>Situation au 31 décembre 2020</b>	<b>1 326</b>	<b>777</b>	<b>321</b>	<b>1 364</b>	<b>3 789</b>

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (K€)	Terrains et constructions	Instal. Techn., mat. & Out.	Autres immobilisations corporelles	Immo. En cours & avances	Total amortissements
<b>Situation au 31 décembre 2018</b>	-	-385	-90	-	-474
Dotations de l'exercice		-93	-40		-133
Diminution de l'exercice			29		29
Dotations droit d'utilisation (IFRS 16)	-119		-8		-126
<b>Situation au 31 décembre 2019</b>	<b>-119</b>	<b>-478</b>	<b>-108</b>	<b>-</b>	<b>-704</b>
Dotations de l'exercice		-100	-55		-155
Diminution de l'exercice			7		7
Dotations droit d'utilisation (IFRS 16)	-154		-8		-162
Diminutions droit d'utilisation (IFRS 16)	11				11
<b>Situation au 31 décembre 2020</b>	<b>-262</b>	<b>-578</b>	<b>-163</b>	<b>-</b>	<b>-1 003</b>

IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES (K€)	Terrains et constructions	Instal. Techn., mat. & Out.	Autres immobilisations corporelles	Immo. En cours & avances	Total net
Au 31 décembre 2019	1 142	226	179	570	2 118
Au 31 décembre 2020	1 064	199	158	1 364	2 785

### 7.1.3 Actifs financiers non courants & courants

ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS (K€)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	392	119
<b>Valeurs brutes</b>	<b>392</b>	<b>119</b>
Dépréciations	-	-
<b>Valeurs nettes</b>	<b>392</b>	<b>119</b>

Les prêts, cautionnements et autres créances – non courants regroupent essentiellement des dépôts de garantie versés par la Société aux propriétaires des locaux de Montbonnot, Nîmes et Paris.

ACTIFS FINANCIERS COURANTS (K€)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Autres créances	-	195
<b>Valeurs brutes</b>	<b>-</b>	<b>195</b>
Dépréciations	-	-
<b>Valeurs nettes</b>	<b>-</b>	<b>195</b>

### 7.1.4 Stocks et en-cours

STOCKS (K€)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Stocks de produits finis	246	132
Stocks de marchandises	504	377
<b>Valeurs brutes</b>	<b>750</b>	<b>508</b>
Dépréciations	-15	-12
<b>Valeurs nettes</b>	<b>735</b>	<b>496</b>

Les produits finis correspondent aux produits finis pour l'ADV7103 dans le cadre des ventes avec une autorisation temporaire d'utilisation dans plusieurs pays européens.

Les marchandises correspondent aux produits « Liko zam » et « Levidcen », produits commercialisés et vendus en France. La dépréciation correspond principalement aux produits avec une péremption courte.

### 7.1.5 Clients

CLIENTS (K€)	Valeur brute	Echu	Non Echu	Dépréciation	Valeur Nette
Situation au 31 décembre 2020	835	457	378	-17	818
Situation au 31 décembre 2019	581	350	231	-27	553

Au 31 décembre 2020, le poste client intègre 457 K€ à recevoir de la société CSP, encaissés au cours du mois de janvier 2021.

### 7.1.6 Crédits d'impôt et autres actifs courants

<b>CREANCES D'IMPOT ET AUTRES ACTIFS COURANTS (K€)</b>	<b>31 décembre 2020</b>	<b>31 décembre 2019</b>
Crédit d'impôt recherche	1 406	860
Crédit d'impôt compétitivité emploi		
<b>Sous-Total</b>	<b>1 406</b>	<b>860</b>
Créances fiscales (TVA,...)	559	390
Charges constatées d'avance	488	2 502
Débiteurs divers	12	13
<b>Valeurs brutes</b>	<b>2 464</b>	<b>3 765</b>
Dépréciations	-	-
<b>Valeurs nettes</b>	<b>2 464</b>	<b>3 764</b>

Le montant du CIR dans les comptes clos au 31 décembre 2020 correspond à celui évalué au titre des dépenses de l'exercice 2020, le montant au 31 décembre 2019 à celui demandé au titre de l'exercice 2019.

Les charges constatées d'avance concernaient en 2019 principalement l'avance payée à un CRO (Contact Research Organization) pour la gestion de l'étude clinique pivot de phase III pour ADV7103 dans la ATRd aux Etats-Unis.

### 7.1.7 Trésorerie, équivalents de trésorerie

<b>TRESORERIE (K€)</b>	<b>31 décembre 2020</b>	<b>31 décembre 2019</b>
Comptes bancaires courants	16 771	16 629
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>16 771</b>	<b>16 629</b>

### 7.1.8 Provisions pour risques et charges

<b>PROVISIONS (K€)</b>	<b>Pensions et retraites</b>	<b>Total</b>
<b>Situation au 31 décembre 2018</b>	<b>148</b>	<b>148</b>
Dotations de l'exercice	36	36
Pertes / (Gains) actuariels	27	27
<b>Situation au 31 décembre 2019</b>	<b>212</b>	<b>212</b>
Dotations de l'exercice	1	1
Pertes / (Gains) actuariels	-94	-94
<b>Situation au 31 décembre 2020</b>	<b>118</b>	<b>118</b>
A moins d'un an au 31 décembre 2020	-	-
A plus d'un an au 31 décembre 2020	118	118

### 7.1.9 Retraite – Avantages dus au personnel

Les cotisations au titre des régimes à cotisations définies comptabilisées en compte de résultat s'élèvent à 1 K€ en 2020 et 36 K€ en 2019.

Les provisions pour indemnités de départ à la retraite sont évaluées sur la base des principales données actuarielles suivantes :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Age de départ	65 ans (C), 63 ans (NC)	65 ans (C), 63 ans (NC)
Taux d'actualisation	0,51%	0,60%
Taux de croissance de salaires	3% (C), 3% (NC)	3% (C), 3% (NC)
Taux de charges sociales	44% (C), 44% (NC)	44% (C), 44% (NC)
Table de mortalité	Insee 2012-2014	Insee 2012-2014
Probabilité de présence à l'âge de la retraite (avant mortalité)	Moins de 30 ans : 69,2% De 30 à 40 ans : 69,2% De 40 à 50 ans : 54,5% De 50 à 60 ans : 62,5% Plus de 60 ans : 100%	Moins de 30 ans : 85% De 30 à 40 ans : 90% De 40 à 50 ans : 97% De 50 à 60 ans : 100% Plus de 60 ans : 100%

C : cadres ; NC : non cadres

Le tableau des mouvements de l'engagement de retraite entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 31 décembre 2020 est donné ci-après :

	impact sur le résultat					impact autres éléments résultat global	31 déc
	1er janv	coût service rendus	coût financier	liquidations	ss-total		
2019 - Engagement global	148	36	1		36	27	211
2020 - Engagement global	211	42	1	-42	1	-94	118

La Société ne disposant pas d'actifs de couverture, l'intégralité de l'engagement exposé ci-dessus est inscrit au passif de la Société.

Une variation d'un point du taux d'actualisation n'a pas d'impact significatif sur le montant du passif au 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019.

### 7.1.10 Passifs financiers

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES (K€)	31 décembre 2018	Emissions	Remboursements	Reclassements / autres	31 décembre 2019
Emprunts bancaires	172			-129	43
Avances conditionnées	-	276		-	276
Dettes financières IFRS 16	-	1 164		-159	1 005
<b>Dettes financières non courantes</b>	<b>172</b>	<b>1 440</b>	<b>-</b>	<b>-288</b>	<b>1 324</b>
Emprunts bancaires	170		-170	129	129
Avances conditionnées	76		-15	-61	0
Dettes financières IFRS 16	-	117	-117	159	159
<b>Dettes financières courantes</b>	<b>246</b>	<b>117</b>	<b>-302</b>	<b>227</b>	<b>288</b>
<b>Total</b>	<b>418</b>	<b>1 557</b>	<b>-302</b>	<b>-61</b>	<b>1 612</b>

Echéancement (K€)		31 décembre 2019
Inférieur à un an		288
Compris entre un et cinq ans		987
Supérieur à cinq ans		337
<b>Total</b>		<b>1 612</b>

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES (K€)	31 décembre 2019	Emissions	Remboursements	Reclassements / autres	31 décembre 2020
Emprunts bancaires	43	7 821		159	8 023
Avances conditionnées	276				276
Dettes financières IFRS 16	1 005	102		-158	949
<b>Dettes financières non courantes</b>	<b>1 324</b>	<b>7 923</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>9 247</b>
Emprunts bancaires	129	4 300	-63	43	4 410
Avances conditionnées	0				0
Dettes financières IFRS 16	159	14	-191	158	140
<b>Dettes financières courantes</b>	<b>288</b>	<b>4 314</b>	<b>-254</b>	<b>201</b>	<b>4 550</b>
<b>Total</b>	<b>1 612</b>	<b>12 237</b>	<b>-254</b>	<b>202</b>	<b>13 797</b>

Echéancement (K€)		31 décembre 2020
Inférieur à un an		4 550
Compris entre un et cinq ans		8 865
Supérieur à cinq ans		382
<b>Total</b>		<b>13 797</b>

#### Emprunts bancaires

La Société avait contracté au cours du premier semestre 2017 un emprunt de nominal de 500 K€ auprès de la banque BNP Paribas, portant intérêt à taux fixe de 2,45% et d'une durée de 48 mois. Cet emprunt est garanti par un nantissement sur le fonds commercial de la Société. La ligne « Emprunts bancaires » comprend également un emprunt avec garantie de la BEI au taux d'intérêt fixe de 8% et deux Prêts Garantis par l'Etat (PGE) au taux de 1,75% et 0,25% remboursables en octobre 2021.



### *Emprunt BEI*

La BEI a accordé à Advicenne un prêt à taux fixe d'un montant global de 20 MEUR décomposé en 3 tranches, le tirage de chaque tranche étant conditionné. La première tranche a été reçue en juillet 2020 pour une valeur de 7,5 MEUR et sera remboursée en 2025, tout comme les intérêts capitalisés y afférents. Advicenne s'est aussi engagé à payer des intérêts additionnels sous la forme de redevances indexées sur le chiffre d'affaires annuel consolidé réalisé pendant 9 ans à compter du 31 janvier 2021.

La méthode d'évaluation de l'emprunt BEI est celle du coût amorti. Dans ce cadre, une estimation des flux de trésorerie, incluant les redevances, est réalisée par le management afin d'évaluer le taux d'intérêt effectif (TIE), en prenant en compte la date prévisionnelle de première commercialisation de l'ADV7103, la croissance attendue du chiffre d'affaires ainsi que le taux de pénétration du marché.

### *PGE*

Les deux Prêts Garantis par l'Etat ont été accordés en octobre 2020 par BPI France et BNP Paribas, aux taux respectifs de 1,75% et 0,25% ; ils sont remboursables en octobre 2021. Au 31 décembre 2020, ces PGE sont comptabilisés en dettes financières courantes conformément à leurs termes contractuels. Ces conditions sont toutefois susceptibles d'évoluer.

### **Avances remboursables**

En 2019, la Société avait contracté une assurance prospection auprès de BPI France assurance prospection, pour couvrir les dépenses de prospection en Allemagne et au Royaume-Uni. Il était composé d'un montant de 552 K€, dont 276 K€ avaient été encaissés par la société au deuxième semestre 2019.

Un montant fixe de 83 K€ est remboursable entre septembre 2024 et juin 2025. Des remboursements additionnels, dépendant du chiffre d'affaire, peuvent intervenir à partir de septembre 2024 pour atteindre au maximum le montant de l'assurance.

### 7.1.11 Fournisseurs, produits constatés d'avance et autres passifs

<b>FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS (K€)</b>	<b>31 décembre 2020</b>	<b>31 décembre 2019</b>
Dettes sociales	914	668
Dettes fiscales	104	48
Avances et acomptes reçus	-	-
Autres créditeurs	1 365	712
<b>Sous-Total</b>	<b>2 383</b>	<b>1 427</b>
Dettes fournisseurs	4 434	3 907
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL</b>	<b>6 816</b>	<b>5 334</b>

<b>Echéancement (K€)</b>	<b>31 décembre 2020</b>	<b>31 décembre 2019</b>
Inférieur à un an	6 816	5 334
Supérieur à un an		
<b>TOTAL</b>	<b>6 816</b>	<b>5 334</b>

Le poste des autres créditeurs contient principalement les reversements ou remises estimés aux organismes de recouvrement de la sécurité sociale en lien avec les ventes de produits effectuées par la Société.

## 7.1.12 Instruments financiers

En K€	Catégories	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
		Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur
<b>Actifs</b>					
Autres actifs financiers non courants	A	392	392	119	119
Clients et autres débiteurs	A	818	818	553	553
Trésorerie et équivalent de trésorerie	B	16 771	16 771	16 629	16 629
<b>Total</b>		<b>17 981</b>	<b>17 981</b>	<b>17 302</b>	<b>17 302</b>
<b>Passif</b>					
Emprunts et dettes financières non courantes	C	9 247	9 247	1 324	1 324
Dettes financières courantes	C	4 550	4 550	288	288
Fournisseurs	C	4 434	4 434	3 907	3 907
<b>Total</b>		<b>18 231</b>	<b>18 231</b>	<b>5 232</b>	<b>5 232</b>

A - Actifs au coût amorti

B - Juste valeur par le résultat (hors dérivé)

C - Dettes au coût amorti

Pour les actifs et passifs financiers courants, leur valeur nette comptable est considérée comme étant une approximation raisonnable de leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme.

## 8 NOTES RELATIVES AUX POSTES DU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE ET DU RESULTAT GLOBAL

### 8.1. Notes sur l'état des flux de trésorerie

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (K€)	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Résultat net	8-2	-14 846	-14 198
Amortissements et provisions		217	305
Paiement fondé sur des actions	8-2-3	605	516
Autres produits et charges calculés		-122	46
Cout de l'endettement financier net	8-2-4	553	28
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>-13 592</b>	<b>-13 303</b>
Incidence de la variation des stocks	7-1-4	-239	-188
Incidence de la variation des créances clients et autres débiteurs	7-1-5 / 6	1 035	1 557
Incidence de la variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs	7-1-12	1 102	2 459
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		<b>-11 694</b>	<b>-9 475</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	7-1-1/2	-575	-934
Actions auto détenues		-41	-43
Acquisition d'actifs financiers		-78	-135
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</b>		<b>-694</b>	<b>-1 112</b>
Augmentation de capital (net des frais d'augmentation de capital)	7-1-8	662	1 009
Emission d'emprunts & d'avances remboursables	7-1-11	12 121	276
Remboursements d'emprunts & d'avances remboursables	7-1-11	-254	-302
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>12 529</b>	<b>983</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>		<b>142</b>	<b>-9 603</b>
Trésorerie d'ouverture	7-1-7	16 629	26 232
Trésorerie de clôture	7-1-7	16 771	16 629

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019 se sont élevés à respectivement – 11 694 K€ et – 9 475 K€.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement se sont élevés respectivement à - 694 K€ en 2020 et -1 112 K€ en 2019.

Le flux de trésorerie lié au financement en 2020 s'explique par une augmentation de capital de 662 K€ suite à l'exercice des BSPCE/BSA (émission de 205 500 actions) et l'émission de 12 121 K€ d'emprunt (cf. note 7.1.10). En 2019, il s'explique par une augmentation de capital de 1 M€ et la réception de 276 K€ pour l'assurance prospection.

## 8.2. Notes sur le compte de résultat

### 8.2.1 Chiffre d'affaires

CHIFFRE D'AFFAIRES (K€)	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
Ventes de marchandises Union Européenne	1 995	97%	1 663	100%
Ventes de marchandises reste du monde	67	3%	-	0%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>2 062</b>	<b>100%</b>	<b>1 663</b>	<b>100%</b>

Les ventes de marchandises concernent deux produits commercialisés dans le cadre de licences d'exploitation dans le domaine de l'épilepsie : Likozam et Levidcen. Le Likozam est commercialisé sous un statut de post-ATU (post Autorisation Temporaire d'Utilisation). Fin 2018, Advicenne a enregistré ses premières ventes pour ADV7103, produit développé par la société, sous un statut d'ATU nominative en France et sous d'autres statuts spécifiques dans d'autres pays de l'espace Européen. Depuis 2019, les ventes d'ADV7103 sont en hausse significative.

### 8.2.2 Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité se composent des éléments suivants :

AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE (K€)	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
Crédit Impôt Recherche	1 430	95%	851	92%
Subventions	-	0%	61	7%
Autres produits	73	5%	9	1%
<b>Autres produits de l'activité</b>	<b>1 503</b>	<b>100%</b>	<b>921</b>	<b>100%</b>

La ligne « Autres produits » correspond aux revenus (redevances) des partenariats générés par le contrat Primex.

### 8.2.3 Détails des charges par nature

31 décembre 2020 - En k€	Frais de recherche et développement	Frais de commercialisation et de marketing	Frais de structure et généraux	TOTAL
Charges de personnel	2 097	912	1 952	4 962
Dotations nettes aux amortissements	135	41	248	424
Autre couts externes	5 914	2 874	2 641	11 429
<b>Total</b>	<b>8 146</b>	<b>3 827</b>	<b>4 841</b>	<b>16 815</b>

31 décembre 2019 - En k€	Frais de recherche et développement	Frais de commercialisation et de marketing	Frais de structure et généraux	TOTAL
Charges de personnel	1 648	1 011	1 173	3 833
Dotations nettes aux amortissements	70	-2	169	237
Autre couts externes	6 844	3 001	2 226	12 071
<b>Achats consommés</b>	<b>8 562</b>	<b>4 010</b>	<b>3 569</b>	<b>16 141</b>

Les charges liées à IFRS 2 sont ventilées dans la rubrique « charges de personnel » pour les montants suivants : 605 K€ et 516 K€ euros au titre de 2020 et de 2019 respectivement.

Les frais de recherche et développement sont principalement liés à l'avancement de deux études cliniques : ADV7103 dRTA aux USA et ADV7103 cystinurie en Europe.

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés et incluent les coûts des CRO (Contract Research Organizations), les coûts cliniques (hôpitaux, actes médicaux), les frais de personnel et de consultants, les coûts de productions des produits, etc. Les coûts des CRO sont reconnus à partir des informations qu'ils fournissent, sur la base de l'avancement de leurs prestations et de l'engagement des coûts cliniques supportés dans le cadre des essais cliniques qu'ils gèrent. Les règlements des CRO se font sur la base des accords contractuels et peuvent différer de manière significative de l'engagement des coûts ou de la réalisation des prestations. Le cas échéant des charges constatées d'avance (cf. note 7.1.6) et/ou des factures non parvenues sont constatées.

#### **Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)**

Des options sur actions ont été attribuées aux dirigeants, à certains salariés clés, ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration sous forme Bons de Souscription d'Actions (« BSA ») ou de Bons Créateurs d'Entreprise (« BSPCE »).

Il a été procédé à l'attribution de 67 500 BSPCE au cours de l'exercice 2020.

Au titre de l'exercice 2020, la charge liée aux paiements en actions s'élève à 605.4 K€ (516K€ en 2019) et se décompose comme suit :

- 605.4 K€ au titre de l'exercice 2020 à passer sur les BSPCE attribués aux salariés, lequel montant est composé de :
  - 95.5 K€ au titre des BSPCE 2017 (pool 1)
  - 133.8 K€ au titre des PMI – BPSCE
  - 39.7 K€ au titre des CS – BSPCE 2019
  - 277.5 K€ au titre des DHS – BSPCE 2019
  - 58.9 K€ au titre des BSPCE 2020

### Détail des titres donnant accès au capital au 31/12/2020

Types de titres	BSPCE 2013/1 - part 2	BSPCE 2017/pool1	BSPCE 2017/pool2	PMI - BSPCE*	CS - BSPCE 2019*	DHS - BSPCE 2019*	BSPCE 2020
Date du CA ayant attribué les bons	17/04/2015	11/07/2017	11/07/2017	07/12/2018	13/06/2019	23/12/2019	16/07/2020
Prix d'exercice par action nouvelle souscrite	3,22 €	7,54 €	7,54 €	11,74 €	10,92 €	9,32 €	7,24 €
Vesting	-exercice d'1/4 à compter de la première date d'anniversaire de l'attribution -exercice d'1/4 à compter de la seconde date d'anniversaire de l'attribution -exercice d'1/2 à compter de la troisième date d'anniversaire de l'attribution	-exercice d'1/4 à compter de la première date d'anniversaire de l'attribution -exercice d'1/4 à compter de la seconde date d'anniversaire de l'attribution -exercice d'1/2 à compter de la troisième date d'anniversaire de l'attribution	Conditionné à une IPO et à des fourchettes de prix / action lors de l'IPO	-exercice d'1/4 à compter de la première date d'anniversaire de l'attribution -exercice d'1/4 à compter de la seconde date d'anniversaire de l'attribution -exercice d'1/4 à compter de la troisième date d'anniversaire de l'attribution -exercice d'1/4 à compter de la quatrième date d'anniversaire de l'attribution	- 3.750 BSPCE exerçable par année de présence à compter de l'attribution des bons, étant précisé que 100% des BSPCE seront exerçables par anticipation en cas de transaction majoritaire sur la société.	- un délai de présence de 3 ans est envisagé avec acquisition des droits d'exercice annuel par tiers et une accélération à 100% en cas de transaction majoritaire sur le capital de la société payée 100% en cash ou à hauteur des 2/3 dans les autres cas	un délai de présence de 3 ans est envisagé avec acquisition des droits d'exercice annuel par tiers
Durée de validité	17/04/2022	11/07/2024	11/07/2024	07/12/2028	13/06/2029	23/12/2029	31/08/2030
Nombre de bons attribués au 31 décembre 2019	12 000	72 000	35 000	80 000	15 000	90 000	0
Nombre de bons attribués au 31 décembre 2020	12 000	72 000	35 000	80 000	15 000	90 000	67 500
Nombre de bons en vigueur au 31 décembre 2020	4 350	62 000	16 000	40 000	15 000	90 000	67 500
Nombre maximal d'actions nouvelles pouvant être souscrites au 31 décembre 2020	21 750	310 000	80 000	40 000	3 750	30 000	0

La juste valeur des bons attribués a été évaluée par un expert indépendant selon la méthode Black-Scholes sur la base des hypothèses suivantes :

Principales données et hypothèses	BSPCE 2013/1 - part 2	BSPCE 2017/pool1	BSPCE 2017/pool2	PMI - BSPCE*	CS - BSPCE 2019*	DHS - BSPCE 2019*	BSPCE 2020
Maturité	7 ans	7 ans	7 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans
Bons EUR Non financial AAA	1,12%	1,23%	1,23%	1,11%	0,57%	0,77%	0,11%
Volatilité	35,43%	62,4%	60,8%	52,8%	63,3%	63,3%	65,3%
Prix du sous-jacent**	6,65 €	7,54 €	7,54 €	10,90 €	11,50 €	8,87 €	7,40 €
Prix d'exercice**	3,22 €	7,54 €	7,54 €	11,74 €	10,92 €	9,32 €	7,24 €
Juste valeur de l'option**	3,28 €	3,18 €	2,51 €	5,33 €	6,88 €	4,98 €	4,31 €

\*\* Les hypothèses par bon tiennent compte de la division du nominal des actions par 5 fin 2017, 1 bon attribué avant 2018 donne droit à 5 actions

\*\*\* Exercice de la totalité des bons en vigueur avant leur caducité

## 8.2.4 Résultat financier

RESULTAT FINANCIER (K€)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Gain de change	48	77
Revenus des VMP		53
Autres produits financiers	85	-
Pertes de change N-1		-51
<b>Autres produits / (charges) financiers</b>	<b>133</b>	<b>78</b>
Intérêts des emprunts et avances conditionnées	-553	-28
Pertes de change N	-147	
Autres charges financières	-113	
<b>Charges financières</b>	<b>-813</b>	<b>-28</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-681</b>	<b>50</b>

L'augmentation des charges d'intérêt sur l'exercice 2020 est principalement liée au tirage de la première tranche de l'emprunt BEI.

## 8.2.5 Impôts sur les résultats

CHARGES D'IMPÔT (K€)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Impôts exigibles	29	
Impôts différés		
<b>Charge d'impôt</b>	<b>29</b>	<b>-</b>

Le rapprochement entre l'impôt sur les résultats figurant au compte de résultat et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France s'analyse comme suit :

PREUVE D'IMPÔT (K€)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Résultat net	-14 846	-14 198
Impôts sur les bénéfices	-29	-
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>-14 817</b>	<b>-14 198</b>
Taux d'impôt théorique	28,00%	28,00%
<b>Produit d'impôt théorique</b>	<b>4 149</b>	<b>3 975</b>
Déficit de l'exercice non activé	-4 309	-4 078
Crédits d'impôts	381	238
Impôts filiales intégrées globalement	-29	-
Effet d'impôt sur le retraitement IFRS 2	-169	-144
Autres	6	9
<b>Charge nette d'impôt</b>	<b>29</b>	<b>-</b>

Le montant en base des déficits reportables s'élève à 61,7 M€ au 31 décembre 2020. La société n'a pas constaté d'actif d'impôts différés au titre des déficits reportables et des différences temporelles.



## 8.2.6 Résultat par action

RESULTAT PAR ACTION (€)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires (en K€)	-14 846	-14 198
Nombres d'actions ordinaires (autodétention exclue)	8 605 143	8 391 484
<b>Résultat en euros par action</b>	<b>-1,76</b>	<b>-1,74</b>
<b>Résultat dilué en euros par action</b>	<b>-1,76</b>	<b>-1,74</b>

Au 31/12/2020 le nombre d'actions d'auto-contrôle est de 14 001.

## 8.2.7 Information relative aux parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les personnes physiques et les entités, liées à la Société, qui détiennent directement ou indirectement une participation dans la Société ainsi que les principaux dirigeants mandataires sociaux.

Les parties liées sont notamment les dirigeants et les membres du Conseil d'Administration.

La société a créé une filiale aux US durant l'exercice 2020. Celle-ci est détenue à 100% par Advicenne S.A.

## 8.2.8 Rémunération des dirigeants

Conformément à IAS 24, les principaux dirigeants de la Société correspondent au Président, au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS (€)	Total au 31 décembre 2020	Rémunération à court terme (1)	Rémunération à base d'actions (2)	Total au 31 décembre 2019	Rémunération à court terme (1)	Rémunération à base d'actions (2)
Rémunération du président directeur général et des directeurs généraux délégués	1 408 526	975 515	481 811	1 276 147	861 851	414 296

(1) Inclut les salaires bruts, rémunérations, primes, intéressement, jetons de présence et avantages en nature.

(2) Ce montant correspond à la charge annuelle liée aux attributions de BSPCE ainsi qu'aux attributions d'options de souscription d'actions.

## 8.2.9 Honoraires des commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES (K€) HorsTaxe	31 décembre 2020						31 décembre 2019					
	KPMG		IMPLID		TOTAL		KPMG		IMPLID		TOTAL	
<b>Audit</b>												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels sociaux et FRS	61	72%	53	98%	114	82%	42	66%	42	88%	84	75%
Services autre que la certification des comptes	24	28%	1	2%	25	18%	22	34%	6	13%	28	25%
<b>Honoraires commissaires aux comptes</b>	<b>85</b>	<b>100%</b>	<b>54</b>	<b>100%</b>	<b>139</b>	<b>100%</b>	<b>64</b>	<b>100%</b>	<b>48</b>	<b>100%</b>	<b>112</b>	<b>100%</b>

## 8.2.10 Effectifs moyens

<b>EFFECTIFS MOYENS</b>	<b>31 décembre 2020</b>	<b>31 décembre 2019</b>
Cadres	32	29
Employés	1	3
<b>Effectifs moyens</b>	<b>33</b>	<b>32</b>

## 9 ENGAGEMENTS FINANCIERS

<b>ENGAGEMENTS FINANCIERS (En K€)</b>	<b>31 décembre 2020</b>	<b>31 décembre 2019</b>
<b>Engagements donnés</b>		
Nantissements de fonds de commerce	110	691
Bail commercial		
<b>Engagements donnés</b>	<b>110</b>	<b>691</b>
<b>Engagements reçus</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Engagements nets</b>	<b>110</b>	<b>691</b>
<b>Valeur des immobilisations données en garanties</b>		

## 10 RISQUES

### 10.1 Risque de liquidité

Le Groupe est structurellement déficitaire depuis sa création. Il a financé sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital successives, de refinancement de dépenses par emprunts, d'obtention de subventions et aides publiques à l'innovation et de remboursement de créances de Crédit Impôt Recherche ainsi que par recours à l'endettement bancaire court et moyen terme. Il n'existe pas de covenants attachés aux emprunts.

Toutefois, les phases ultimes de développement des médicaments nécessitant des investissements croissants, les besoins de financement de la Société continueront à augmenter à mesure que la Société investira pour développer des produits existants et nouveaux.

Si la Société n'était pas en mesure d'obtenir les financements nécessaires en temps voulu, ses perspectives de croissance pourraient en être altérées, le cours de bourse de ses actions pourrait décliner et elle pourrait notamment être amenée à :

- retarder ou réduire le nombre ou la portée de ses essais cliniques et précliniques, voire de les annuler totalement ;
- conclure de nouveaux contrats à des conditions moins favorables que celles qu'elle aurait été en mesure d'obtenir dans des circonstances différentes.

L'échéancier des passifs financiers est ventilé ci-dessous :

Au 31 décembre 2020	Échéance			TOTAL
	inférieure à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	
Emprunts bancaires	4 550	8 589	382	13 521
Avance conditionnées	-	276	-	276
Dettes fiscales et sociales	1 017	-	-	1 017
Avances et acomptes reçus	-	-	-	-
Dettes Fournisseurs	4 434	-	-	4 434
Autres créiteurs	1 365	-	-	1 365
<b>TOTAL</b>	<b>11 366</b>	<b>8 865</b>	<b>382</b>	<b>20 613</b>

Au 31 décembre 2019	Échéance			TOTAL
	inférieure à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	
Emprunts bancaires	129	43	-	172
Avance conditionnées	-	83	193	276
Dettes fiscales et sociales	715	-	-	715
Avances et acomptes reçus	-	-	-	-
Dettes Fournisseurs	3 907	-	-	3 907
Autres créiteurs	712	-	-	712
<b>TOTAL</b>	<b>5 464</b>	<b>126</b>	<b>193</b>	<b>5 783</b>

Se référer à la note 4.3 « continuité d'exploitation » pour plus d'information sur l'horizon de liquidité de la société dans le cadre de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2020.

## **10.2 Risque de crédit**

Le risque de crédit provient essentiellement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des créances clients, notamment les créances non réglées et les transactions engagées.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus par des banques et des institutions financières notées de A à A-1 (agence de notation Standard & Poor's).

## **10.3 Risque de change**

La Société a suivi le cours du dollar américain en 2020, mais n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture à moyen terme afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change au regard des transactions effectuées en devises limitées pour l'heure aux coûts de l'étude clinique Arena 2 (ATRD aux US).

En revanche, la Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité, notamment liée à l'activité aux Etats-Unis, ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. La Société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques. Si elle ne devait pas parvenir à prendre des dispositions en matière de couverture de fluctuation des taux de change efficaces à l'avenir, ses résultats pourraient en être altérés.